



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

HISTOIRE DE L'ART

RAPPORT DE JURY

SESSION 2024

RAPPORT DE JURY

- COMPOSITION DU JURY :

Marie ROUSSEAU, IA-IPR Arts plastiques, Présidente du Jury

Agnès LELIEVRE, IA-IPR, DAAC

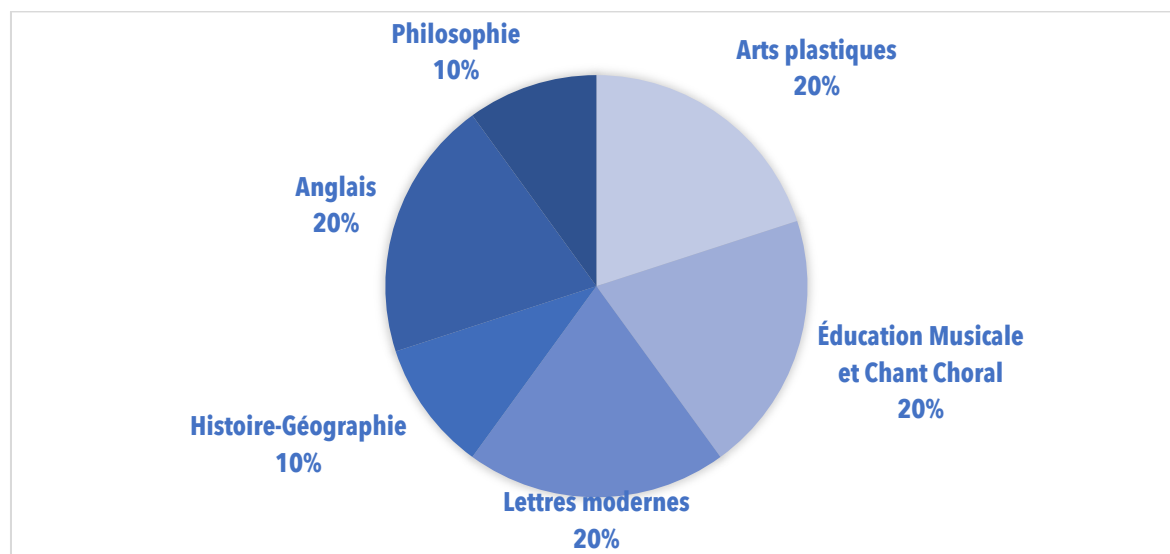
Bruno DESCAMPS, IA-IPR Histoire-Géographie

Sylvie GAUTIER-LAPOUGE, IA-IPR Arts plastiques

- NOMBRE DE CANDIDATS : 10

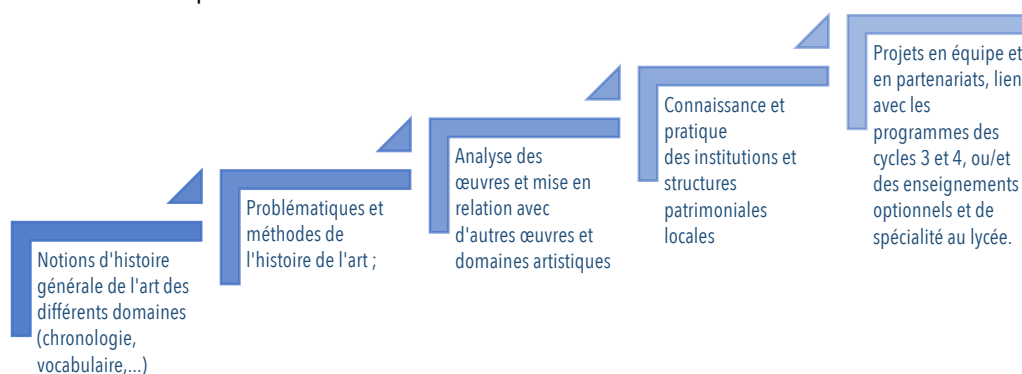
- REPARTITION DISCIPLINAIRE DES CANDIDATS :

Arts plastiques	Éducation Musicale et Chant Choral	Lettres modernes	Histoire-Géographie	Anglais	Philosophie
2	2	2	1	2	1



- NOTES OBTENUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

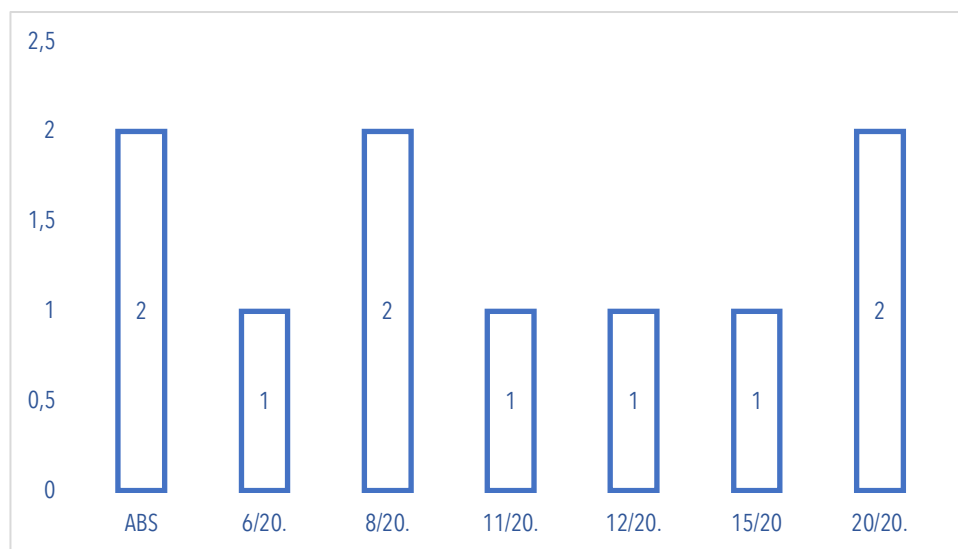
Les connaissances et les compétences évaluées sont :



Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

La moyenne des présents est de 12/20.

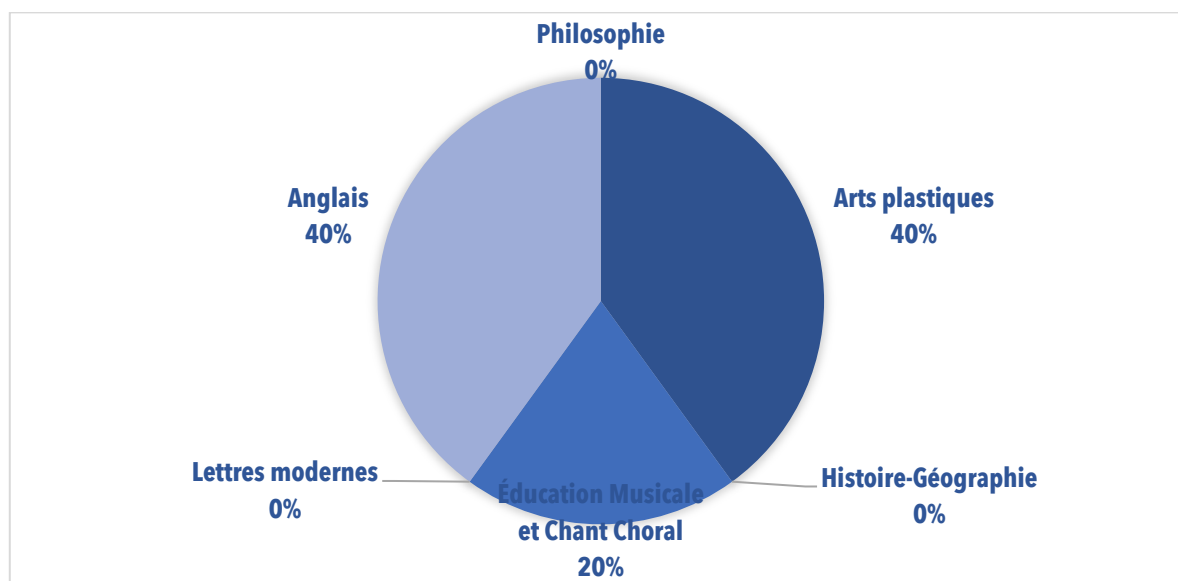
ABS	6/20	8/20	11/20	12/20	15/20	20/20
2	1	2	1	1	1	2



- RÉPARTITION DES ADMIS :

La moyenne des admis est de 14,5/20.

Arts plastiques	Éducation Musicale et Chant Choral	Lettres modernes	Histoire-Géographie	Anglais	Philosophie
2	1	0	0	2	0

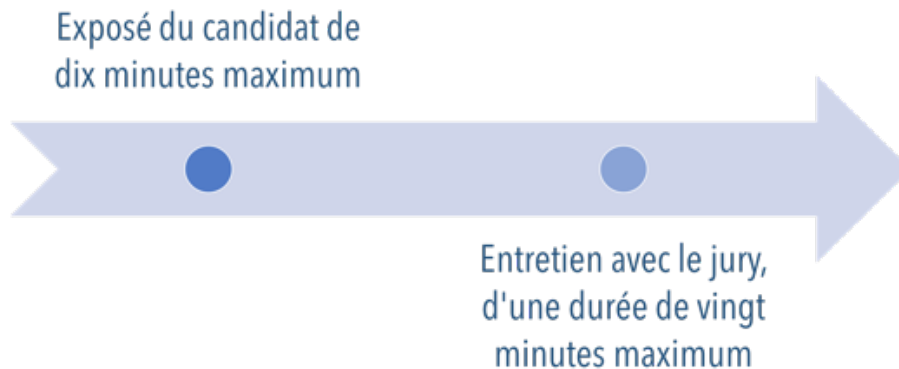


- **ENTRETIEN :**

Épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par :

- *un exposé du candidat de dix minutes maximum,*
- *suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.*



- **RAPPEL DES MODALITÉS :**

1/L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

2/L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;

- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription.¹

Préambule :

Le jury remercie chaleureusement les candidats qui se sont présentés cette année à la certification complémentaire Histoire de l'Art. Cette dynamique invite à une motivation pour développer et valoriser de nouvelles compétences dans un domaine artistique qui engage une réflexion autour d'un enseignement partagé, favorisant le dialogue entre les arts.

¹ https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

Constats :

Il était noté que la session 2023 faisait montre d'une forte dynamique avec une inscription de seize candidats. Cette tendance est toujours active avec dix candidats ayant validé leur inscription mais qui dénote une forte baisse au regard du nombre de vingt-sept candidats préinscrits. Il est donc à noter une difficulté pour construire le dossier attendu au regard du temps imparti.

L'ambition de cette certification vise à qualifier des professeurs, souhaitant faire valider des compétences et des expériences acquises au cours de leur pratique professionnelle et dont l'ambition est de contribuer à promouvoir un enseignement ambitieux et à construire un parcours d'excellence pour les élèves de lycée.

Cette obligation de justifier de la certification complémentaire Histoire de l'Art pour enseigner l'Histoire des Arts en lycée est rappelée dans les programmes d'enseignement² :

« L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art. »

Mais également dans la note de service qui définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale du 15-7-2021³ :

« II. Composition du jury

Partie écrite de l'épreuve :

L'évaluation est assurée par un professeur assurant tout ou partie de son service en enseignement de spécialité. Sauf pour les arts du cirque, qui ne sont pas concernés par cette disposition, en cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts et théâtre, chaque jury est titulaire de la certification dans le domaine qu'il évalue. En arts plastiques et en musique, l'évaluation est assurée par un professeur de la discipline.

Partie orale de l'épreuve [...]

- histoire des arts : l'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ; l'un des deux membres du jury enseigne en lycée dans la spécialité histoire des arts ; l'un des deux membres du jury est spécialiste d'une discipline artistique ».

Cette année, les candidats ont fait globalement montre d'une réelle préparation et d'une connaissance des attendus de l'entretien. Celles-ci résultent également de la formation conduite par le prisme du parcours M@gistère et des différentes informations communiquées permettant aux candidats de se préparer avec précision. Il est noté que le rapport de jury de l'année précédente a également été mobilisé comme ressource de préparation et de formation.

Afin d'appréhender les attendus de la certification complémentaire Histoire de l'Art, il est rappelé qu'il est nécessaire de justifier de la connaissance des textes, des enjeux des programmes d'enseignement et de l'épistémologie du champ artistique concerné.

Cette certification en Histoire de l'Art visant à enseigner l'Histoire des Arts, enseignement partagé en enseignement optionnel et de spécialité s'ancre dans le champ de la discipline universitaire.

² Programmes et ressources en Histoire des Arts-voie GT :

<https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>

³ Note de service qui définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale du 15-7-2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

Il s'agit également d'attester de la connaissance des apprentissages inhérents aux programmes mais également des modalités d'évaluations afférentes. Pour rappel, il « *importe d'envisager l'obtention de la certification complémentaire comme la perspective de la prise en charge de l'enseignement de l'Histoire des Arts au lycée ; de la préparation au baccalauréat et de l'accompagnement du parcours de formation de l'élève du collège au lycée vers le post-bac.*

Les compétences attendues doivent être clairement mobilisées et appréhendées. Les connaissances des enjeux sont incontournables : programmes, modalités d'enseignements, travail en équipe pluridisciplinaire, place des partenariats, méthodes et pratiques inhérentes à l'enseignement, champ de la recherche et connaissance des œuvres, artistes et auteurs incontournables et de l'actualité disciplinaire ... »⁴.

Le dossier :

La forme est laissée au choix des candidats mais doit respecter les cinq pages maximum, dactylographiées et visées par le supérieur hiérarchique. Les candidats ont veillé à proposer des écrits de qualité faisant état de leurs compétences, de leurs parcours respectifs et des perspectives professionnelles envisagées. Ils ont également veillé à rendre compte des différents projets et des partenariats menés, avec des exemples circonstanciés.

L'exposé :

La grande majorité des candidats ont su se saisir du temps imparti en grande majorité afin de mettre à profit les 10 minutes dédiées pour faire état de leur parcours professionnel et des projets menés. Ils ont également pu motiver les facteurs qui ont conduit à se présenter à la certification complémentaire.

Les prestations les plus remarquables ont su dépasser les approches narratives ou descriptives au profit d'un point de vue analytique. Les compétences méthodologiques visant à éclairer le propos et à l'argumenter ont permis de produire une prestation orale de grande qualité. Certains candidats ont veillé à expliciter leur exposé en présentant en introduction les différents axes de leur exposé, à mobiliser les postures et les modes de communication les plus idoines, et à prolonger la réflexion vers des perspectives concrètes.

L'entretien :

Ce temps de 20 minutes maximum vise à prolonger l'exposé et à expliciter certains éléments ou éclairages sur des éléments précis : maîtrise des programmes d'enseignement de l'Histoire des Arts au collège et au lycée ; attendus des épreuves du Baccalauréat, place des partenariats et de construction de projets en équipe pluridisciplinaire ; méthodologie de l'analyse d'œuvres et construction de corpus d'œuvres relevant de domaines artistiques divers ;

Il importe d'avoir saisi les enjeux de l'apport de chaque expertise disciplinaire nécessaire pour contribuer à l'enseignement partagé de l'Histoire de Arts.

Les candidats ont su faire preuve de disponibilité et d'écoute lors de l'échange afin de se saisir des questions du jury. Les meilleures prestations ont permis de valoriser leurs connaissances et leurs expériences professionnelles mises au service de la réussite des élèves.

⁴ Rapport de jury de la session 2023 : <https://www.ac-normandie.fr/media/34697/download>

Conclusion :

Il est rappelé que peuvent candidater :

- « les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. »

La formation académique proposée aux candidats vise à préparer les deux temps dédiés à la certification complémentaire : écriture du dossier et entretien. Elle est assortie d'un parcours M@gistère ouvert en auto-inscription et auto-formation.

Les candidats ayant obtenu plus de 10/20 sont reçus et sont très sincèrement félicités pour l'obtention de la certification complémentaire Histoire de l'Art de la session 2024.

La Présidente du jury
Madame Marie ROUSSEAU, IA-IPR Arts plastiques

■ TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- [Arrêté du 23 décembre 2003](#) modifié par l'arrêté du 6 mars 2008 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires (*version consolidée*)
- Les certifications complémentaires Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>
- Certifications complémentaires dans l'Académie de Normandie : <https://www.ac-normandie.fr/certifications-complementaires-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-125675>
- Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires : https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919
- Parcours M@gistère : <https://magistere.education.fr/ac-normandie/course/view.php?id=7104§ion=1>

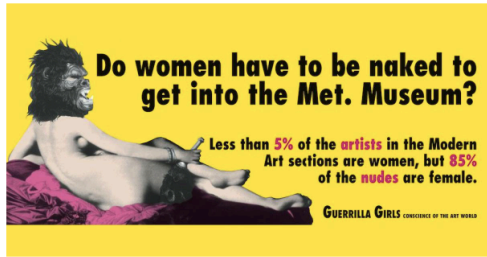
m@gistère NORMANDIE Mes parcours Formations en libre accès Parcours à déployer

Session de formation ▶ Session locale en auto-inscription ▶ Cert_Histoire_Art ▶ Accueil

Certification complémentaire Histoire de l'Art ☆

1. Modalités d'ins

Accueil



Guerrilla Girls, *Do Women Have To Be Naked To Get Into the Met. Museum* ?, 1989, sérigraphie sur papier, 28 × 71 cm

SOMMAIRE

- Accueil
- 1. Modalités d'inscriptions
- 2. Rapport écrit
- 3. Entretien
- 4. Evaluation de l'épreuve
- 5. Rapport de jury
- 6. Textes en vigueur
- Crédits

PARTICIPANTS

- ▶ Liste des participants
- ▶ Carte des participants